



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Paris, le 24 janvier 2011

Référence

**Objet** : discours de clôture des Assises de l'Énergie, de l'Air et du Climat – 27 janvier 2011 – Grenoble

Mesdames, Messieurs, les Présidents, Monsieur le Ministre, mesdames, messieurs les élus

Je vous prie d'excuser Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement qui n'a pas pu se joindre à vous pour clôturer ces Assises qui ont permis je n'en doute pas de tracer des perspectives d'avenir pour nos territoires. J'aurai l'occasion d'y revenir.

La France s'est donnée des objectifs ambitieux dans le domaine de l'énergie, du climat et de l'air. Elle n'est évidemment pas la seule à s'être engagée sur ce chantier. Ses engagements s'inscrivent dans une dynamique européenne et internationale, au sein de laquelle elle entend jouer un rôle de premier plan.

**Le sommet de Cancun** a été à ce titre l'occasion de confirmer l'objectif de limiter l'augmentation de la



Présent  
pour  
l'avenir

température de plus de 2°C et va au-delà en ouvrant la perspective d'un objectif mondial et partagé de réduction des émissions à l'horizon 2050. Cancun c'est aussi un engagement clair des pays développés à poursuivre leur effort de réduction des émissions et les pays en développement à suivre cette voie.

**Au sein de l'Union européenne, la France a pris ses responsabilités d'abord en finalisant sous présidence française le paquet énergie climat. Elle s'est engagée dans ce cadre à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 14% d'ici 2020 pour les secteurs émetteurs non soumis au système communautaire d'échange de quotas d'émissions (dont le résidentiel, le tertiaire et le transport qui sont les secteurs les plus consommateurs d'énergie finale, devant l'industrie) et de 21% pour les secteurs soumis au marché de permis par rapport à 2005.**

**Au titre du Grenelle enfin, la France s'est engagée à réduire la consommation énergétique des bâtiments de 38% d'ici 2020, ramener les émissions dues aux transports à leur niveau de 1990 en 2020, soit une réduction de 20% et à atteindre une part de production des énergies renouvelables à 23% dans la consommation d'énergie finale.**

Nous devons à cette échéance produire près de 40Mtep d'EnR, soit plus du double de notre situation de 2005, cet effort est clairement réparti entre les différentes EnR électriques. Ainsi, la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) retient pour l'horizon 2020 des objectifs de développement de :25 000 MW d'éolien répartis entre 19 000 MW à terre et 6 000 MW en mer ; - 5 400 MW

de solaire ; 2 300 MW de biomasse ; 3 TWh/an et 3 000 MW de capacité de pointe pour l'hydraulique.

Enfin, et toujours au titre de nos engagements, la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 réaffirme nettement l'objectif du facteur 4 en 2050.

**Ces objectifs sont connus par tous. Mais il ne faut pas sous-estimer la mobilisation de tous les acteurs qu'ils requièrent. Ils ne seront en effet réalisables qu'aux conditions suivantes :**

- **mobiliser toutes les connaissances, les techniques et les outils de gestion actuels**, toute l'inventivité technologique, institutionnelle et organisationnelle, que ce soit au niveau des chercheurs, des ingénieurs, des gestionnaires, des décideurs publics et privés et des citoyens, aux plans communautaire, national et territorial.
- **être cohérent avec d'autres objectifs de politique publique**, et notamment la qualité de l'air et la lutte contre la pollution atmosphérique, la protection de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau ou bien encore des paysages.

**Pour atteindre ses objectifs, rien ne se fera sans les collectivités et les territoires**

Et c'est bien la reconnaissance du rôle des territoires qui a motivé lors des discussions du Grenelle la décision de généraliser les plans climat énergie territoriaux aux collectivités de plus de 50 000 habitants et c'est ce même constat qui a motivé à Cancun la reconnaissance du rôle

des gouvernements « subnationaux » comme l'échelon opérationnel de la lutte contre le changement climatique.

Les collectivités territoriales françaises, il est utile de le rappeler, interviennent en tant que donneurs d'ordres sur plus de 10% des émissions directes de gaz à effet de serre et peuvent agir indirectement sur plus de 50% de ses émissions, par le biais de l'ensemble des politiques qu'elles mettent en œuvre au titre de leur compétence.

Mais elles seront également les premières à subir le changement climatique dont les effets seront localisés et modifieront l'organisation spatiale, les infrastructures et les activités. La concertation nationale organisée sur le prochain plan national d'adaptation qui s'est achevée en novembre dernier avec la remise d'un rapport et de 202 recommandations a bien montré sur ce point la grande attente des territoires et des régions en matière d'adaptation aux changements climatiques sur les questions d'infrastructures, de biodiversité, d'eau, de bâti, de tourisme, etc.

Beaucoup d'actions que ce soit en matière d'atténuation ou d'adaptation ont déjà été entreprises et à travers les plans climat-énergie, les agendas 21 notamment, mais également l'initiative de la centaine de villes françaises qui ont rejoint la Convention des Maires et ont décidé de se fixer des objectifs plus ambitieux encore que ceux du paquet énergie climat pour leur territoire. Vos travaux lors de ces Assises montrent la richesse des réponses des collectivités à ces défis.

**Pour généraliser ce mouvement, cela suppose désormais de passer par une nouvelle étape : il nous**

**faut intégrer des politiques de l'énergie, de l'air et du climat, développer la recherche et renforcer la cohérence territoriale des nouvelles politiques engagées**

Il faut **d'abord favoriser l'innovation avec la constitution de filières industrielles sur les technologies vertes** et développer certaines filières encore inexploitées en France. L'objectif des 23% d'énergie renouvelable en 2020 ne sera notamment pas atteint sans la valorisation du potentiel des océans, qui représentent pour la France un espace immense de 11 millions de km<sup>2</sup>. L'accent est également mis sur la recherche et l'innovation avec la mise en place de pôles d'excellence de niveau international rassemblant toutes les disciplines susceptibles de promouvoir la durabilité dans le fonctionnement des villes et des territoires.

De nouveaux cadres de cohérence ont été par ailleurs mis en place pour les territoires : les schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) qui vont définir en concertations avec tous les acteurs des orientations en matière de maîtrise de la demande énergétique, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ; des schémas régionaux de raccordements aux réseaux pour les énergies renouvelables qui devront permettre de faciliter la mise en œuvre des objectifs des SRCAE ; des plans climat-énergie territoriaux qui seront les programmes d'actions locaux dans le domaine de l'énergie et du climat.

Des outils également permettent déjà de développer et mettre en œuvre des projets de développement durable avec l'ensemble des partenaires : le plan ville

durable sur les écoquartiers, les écocités, l'appel à projet sur les transports urbains en site propre ; les zones d'actions prioritaires pour l'air avec les premières expérimentations sur le terrain qui seront lancées d'ici à la fin de l'année 2011.

L'urbanisme lui-même est en train de connaître une réforme avec la prise en compte de la dimension énergétique dans les documents d'urbanisme. La loi Grenelle 2 a consacré l'intégration de la dimension « énergie » dans les documents de planification, en permettant l'intégration de problématiques parfois concurrentes comme le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air. Le ministère accompagne ces nouveaux thèmes à travers la démarche des « schémas de cohérence territoriale Grenelle ».

### **Cela suppose également des financements**

Le programme d'investissements d'avenir défini dans la loi de finances rectificative de 2010 prévoit un budget d'1 milliard d'euros pour les transports du futur, 1 milliard pour la ville de demain, 1 milliard d'euros pour les instituts d'excellence en Energies décarbonées.

Les contrats de projets Etats-Régions appuient déjà le développement des politiques climatiques et énergétique à hauteur de 76 millions d'euros par an pour la période 2007-2013.

Le Fonds Déchet et le Fonds Chaleur renouvelable qui est doté d'1,2 milliard d'euros sur cinq ans constituent autant d'outils de financement. Avec le fonds chaleur,

aujourd'hui, plus de 1000 opérations sont déjà concernées (512 000 tep), pour une aide de l'ADEME de 437 millions d'euros.

Les collectivités territoriales ont également la possibilité de valoriser leurs actions dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

L'Etat lui-même, co-rédacteur des schémas régionaux climat-air-énergie, mobilise par ailleurs près de 3 millions d'euros pour l'ensemble des études, diagnostics et inventaires nécessaires à l'élaboration de ces schémas.

**En conclusion, le Grenelle** offre de nouveaux leviers d'actions au service d'une politique durable dans le domaine de l'énergie, du climat et de l'air. Ces leviers d'actions sont maintenant en place ou le seront pour certains dans les tous prochains mois. Il convient désormais de les faire vivre. Les travaux de ces assises montrent que le processus est en marche et qu'il est le résultat de la participation de tous : Etat, territoires, entreprises, chercheurs, associations et citoyens.

Je vous remercie.